

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 27 du 23 juin 2016**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 6 août 2014 portant institution de régies et sous-régies auprès des ateliers industriels de l'aéronautique relevant du service industriel de l'aéronautique.

*Du 14 juin 2016*

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 6 août 2014 portant institution de régies et sous-régies auprès des ateliers industriels de l'aéronautique relevant du service industriel de l'aéronautique.**

*Du 14 juin 2016*

NOR D E F F 1 6 1 6 3 5 8 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 6 août 2014 (JO n° 187 du 14 août 2014, texte n° 23 ; signalé au BOC 49/2014 ; BOEM 310.6.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 143 du 21 juin 2016, texte n° 28 ; signalé au BOC 27/2016.

---

Par arrêté du ministre de la défense en date du 14 juin 2016, le tableau de l'article 2 de l'arrêté du 6 août 2014 modifié portant institution de régies et sous-régies auprès des ateliers industriels de l'aéronautique relevant du service industriel de l'aéronautique, est modifié comme suit :

Dans la troisième colonne de la troisième ligne relative à l'atelier industriel de l'aéronautique de Bordeaux, le montant : « 650 000 » euros est remplacé par le montant : « 365 000 » euros.